



MAIRIE  
18 Avenue de la Gare  
54290 BAYON  
Tél : 03 83 72 51 52  
secretariat@mairie-bayon.fr  
www.mairie-bayon.fr

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16  
Présents : 14  
Absents : 1  
Excusés : 1  
Nombre de suffrages  
exprimés : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation  
13/12/2024

Date d'affichage  
20/12/2024

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération, qui a été  
transmise en Sous-  
Préfecture et publiée le :

20/12/2024

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Etai(ent) présents :** Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme VAUNE Audrey, M. RUSE Serge, Mme FRANCOIS Vanessa, M. ROUY, Christophe, Mme RAUMEL Karine, Mme PETAT COLLE Annick, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERCQ Ludovic

**Etai(ent) excusé(s) :** M. LAMOISE Régis donne procuration à M. CUNAT Damien

**Etai(ent) absent(s) :** Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

### Décision d'amortissement d'une subvention Délibération n°2024 - 41

Les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions versées enregistrées sur les comptes 204 conformément à l'article L.2321-2 28° du CGCT.

En 2020, la commune a versé une contribution au SDE dans le cadre du programme de travaux des rues des Hauts Fossés et des Ecoles.

Cette contribution a été mandatée à l'article 2041512 pour 28 862.45 € et une annuité d'amortissement a été constatée en 2022 pour un montant de 5 800 € correspondant à une durée d'amortissement de 5 ans.

Afin de simplifier la procédure et compte tenu de l'absence d'impact sur l'équilibre du budget possible grâce à la neutralisation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

#### DECIDE

D'amortir la valeur nette comptable de cette subvention à savoir 23 862.45 € sur l'exercice 2024 en totalité et de neutraliser l'amortissement pour la totalité de l'annuité à savoir 23 862.45 €.

Signature du secrétaire  
de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Bayon,  
Le Maire

